



11 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 5 avril 2024

Présents : **Bazoges-en-Pailleurs** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailleurs** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÛN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET – **Chavagnes-en-Pailleurs** : Stéphanie VALIN *pouvoir à Annie MICHAUD* – **Saint-Fulgent** : Hugo FRANCOIS

Secrétaire de séance : Catherine SOULARD

En exercice : 30
Présents : 27
Votants : 28
Quorum : 16

N° 063-24 – Élection d'un délégué communautaire au poste de 3^{ème} Vice-président

Considérant qu'en raison de la dissolution du conseil municipal d'Essarts en Bocage, le mandat des conseillers communautaires de cette commune a pris fin le 1^{er} janvier 2024. Ainsi, le siège de 3^{ème} Vice-Président occupé par M. Freddy RIFFAUD est vacant.

Considérant que les dispositions de l'article L.5211-2 du CGCT renvoient aux dispositions relatives à l'élection du Maire et des adjoints, s'agissant des membres du Bureau communautaire.

Considérant, conformément à l'article L. 2122-7-2 du CGCT transposable aux établissements publics de coopération intercommunale, le conseil communautaire peut décider que le vice-président nouvellement élu occupe le même rang que le vice-président dont le mandat a pris fin au 1^{er} janvier 2024.

Considérant que le vice-président précédent occupait le poste de 3^{ème} Vice-président jusqu'au 31 décembre 2023, il est proposé que Madame Caroline GILBERT, maire d'Essarts en Bocage, le remplace au même poste.

Le conseil communautaire à l'unanimité accepte la candidature de Caroline Gilbert au poste de 3^{ème} Vice-président.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 16 avril 2024

Le Président,
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.



11 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 5 avril 2024

Présents : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÜN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET – **Chavagnes-en-Paillers** : Stéphanie VALIN *pouvoir à Annie MICHAUD* – **Saint-Fulgent** : Hugo FRANCOIS

Secrétaire de séance : Catherine SOULARD

En exercice : 30
Présents : 27
Votants : 28
Quorum : 16

N° 064-24 – Détermination du nombre de membres du bureau

Considérant que l'article L.5211-10 du CGCT précise que le Bureau est composé du Président, d'un ou de plusieurs Vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

Considérant qu'il est proposé de déterminer le nombre de membres du Bureau communautaire à 13

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de fixer le nombre de membres du Bureau à 13.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 16 avril 2024

Le Président,
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

**11 avril 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 5 avril 2024

Présents : **Bazoges-en-Pailillers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÜN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET – **Chavagnes-en-Pailillers** : Stéphanie VALIN *pouvoir à Annie MICHAUD*

Secrétaire de séance : Catherine SOULARD

En exercice : 30
Présents : 28
Votants : 29
Quorum : 16

N° 065-24 – Délégation d'attributions de l'organe délibérant au Président

Considérant que l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) prévoit que « le Président, les Vice-présidents ayant reçu délégation ou le Bureau dans son ensemble » peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- 1- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2- De l'approbation du compte administratif ;
- 3- Des dispositions à caractère budgétaire prises à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 du CGCT ;
- 4- De l'adhésion de la communauté à un autre établissement public ;
- 5- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 6- De la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7- Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire et de la politique de la ville.

Considérant que lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des décisions prises au titre des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Considérant que pour faciliter le fonctionnement de la Communauté de communes, il est proposé d'utiliser cette faculté prévue par le CGCT de délégation d'attributions au Président.

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de définir l'étendue des délégations consenties, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire les délégations suivantes aux conditions ci-après énoncées :

- 1° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, des accords-cadres et des groupements de commande, en matière de marchés de travaux, de fournitures, de prestations de services et de prestations intellectuelles d'un montant inférieur à 221 000 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 2° De conclure les conventions relatives à la création, l'extension, la rénovation de réseaux d'adduction en eau potable avec le Syndicat Mixte Vendée Eau dans la limite de 221 000 € ;
- 3° De conclure les conventions relatives à la création, l'extension, la rénovation et les effacements de réseaux de desserte électrique, d'éclairage public, et de télécommunication avec le Syndicat Mixte SyDEV dans la limite de 221 000 € ;
- 4° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas trois ans ;
- 5° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

- 6° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la Communauté de communes ;
- 7° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 8° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 9° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 10° D'intenter au nom de la Communauté de communes toutes actions en justice y compris la constitution de partie civile tant en demande qu'en défense en toutes matières et devant toutes les juridictions administratives, judiciaires ou pénales, quel qu'en soit le degré, tout référé, devant tout juge : référé conservatoire, référé instruction, référé suspension, référé expertise dans le cadre des marchés publics ;
- 11° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la Communauté de Communes dans la limite fixée par le Conseil de Communauté soit 8 000 € par sinistre ;
- 12° De fixer le montant des indemnisations résultant de sinistres mettant en jeu la responsabilité de la Communauté de communes, dans la limite de 15 000 € par sinistre ;
- 13° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil de Communauté, soit 400 000 € ;
- 14° De créer ou modifier des emplois non permanents dans la limite des crédits ouverts dans le cadre du budget (accroissement temporaire d'activité, accroissement saisonnier d'activité, contrat de projet...) ;
- 15° De recruter les agents contractuels sur des emplois permanents conformément à l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et à l'article 3-3 2° de ladite loi ;
- 16° De recruter les agents privés dans le cadre des Services Publics Industriels et Commerciaux ;
- 17° De conclure les mises à disposition d'agents communautaires d'une durée inférieure ou égale à 3 ans, quel que soit le statut juridique de la personne morale bénéficiaire, et l'approbation des conventions correspondantes ;
- 18° De prendre toute décision de prise en charge des frais générés par les déplacements des personnes extérieures à la Communauté de communes, missionnées par celle-ci dans les mêmes conditions que les agents de la structure intercommunale sur la base de la réglementation en vigueur fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 ;
- 19° De conclure toute convention d'établissement de servitude ;
- 20° De déposer et signer les demandes de permis de construire qu'ils soient initiaux ou modificatifs ;
- 21° De déposer et signer les demandes de permis d'aménager qu'ils soient initiaux ou modificatifs ;
- 22° De déposer et signer les actes nécessaires aux dépôts des pièces des permis d'aménager auprès du service des hypothèques pour publication ;
- 23° De conclure et de signer les promesses de vente et d'achat dans les limites des estimations dressées par le service du Domaine ou en application des tarifs fixés par le Conseil communautaire ;
- 24° D'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables et des créances éteintes, quels que soient leur objet et leur montant ;
- 25° De conclure et de signer des conventions permettant la vente de billetteries d'évènements, manifestations culturelles et touristiques, de transport avec ou sans commission dans le cadre de l'activité de la Régie de l'Office de Tourisme du Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **De déléguer au Président de la Communauté de communes les délégations susvisées,**
- **De prendre acte que conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, le Président rendra compte des attributions exercées par délégation, lors de chaque réunion du Conseil communautaire,**
- **De décider que le Président de la Communauté de communes pourra déléguer sous sa surveillance et responsabilité, en vertu de l'article L.5211-9 du CGCT, à un ou plusieurs Vice-présidents, la signature des actes relevant des attributions qui lui sont déléguées par la présente délibération.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 17 avril 2024

Le Président,
Jacky DALLEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

**11 avril 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 5 avril 2024

Présents : **Bazoges-en-Pailleurs** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailleurs** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÜN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET – **Chavagnes-en-Pailleurs** : Stéphanie VALIN *pouvoir à Annie MICHAUD*

Secrétaire de séance : Catherine SOULARD

En exercice : 30
Présents : 28
Votants : 29
Quorum : 16

N° 066-24 – Election des représentants du conseil communautaire au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Vu la délibération du 5 juillet 2017 portant création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).

Vu les arrêtés N° 2023-DCL-BCL-1434 et 1435 modifiant les limites territoriales de la commune des Essarts-en-Bocage et érigeant les territoires des anciennes communes de L'Oie et Sainte-Florence en communes séparées.

Considérant que le CIAS est administré par un Conseil d'administration qui est présidé par le Président de l'EPCI ou son représentant.

Considérant que sa composition est fixée par le Conseil communautaire et qu'outre son Président, le Conseil d'administration du CIAS comprend en nombre égal :

- 8 à 16 membres titulaires, élus parmi et par le Conseil de l'EPCI au scrutin majoritaire.
- 8 à 16 membres nommés par le Président de l'EPCI, non membres du Conseil délibérant et qui participent à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans les communes.

Considérant qu'il est proposé de fixer le nombre de membres titulaires, élus parmi et par le Conseil de l'EPCI à 14, à savoir un élu communautaire par commune et un élu supplémentaire pour la commune de Chauché et des Brouzils en raison de l'EHPAD implanté sur leur commune.

Considérant que l'article R123-29 du Code de l'action sociale et des familles prévoit que l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale élit ses représentants au conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale au scrutin majoritaire à deux tours et qu'il détermine au préalable si le scrutin est uninominal ou de liste.

Considérant que le scrutin est secret. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu. En cas de vacance d'un siège, pour quelque cause que ce soit, il est procédé à une nouvelle élection dans un délai de deux mois à compter de la vacance du siège.

Monsieur le Président fait appel de candidature pour la constitution de la liste des membres titulaires et de la liste des membres suppléants :

Communes	Représentants du CIAS
Bazoges-en-Paillers	Jean-François YOU
Les Brouzils	Emilie DUPREY Pascal CAILLÉ
Chauché	Christian MERLET Myriam BARON
Chavagnes-en-Paillers	Annie MICHAUD
La Copechagnière	Annie NICOLLEAU
Essarts en Bocage	Ghislaine ROUSSEAU
La Merlatière	Philippe BÉLY
L'Oie	Jean-Pierre RATOUIT
La Rabatelière	Jérôme CARVALHO
Saint-André-Goule-d'Oie	Catherine SOULARD
Sainte-Florence	Christelle GRÉAU
Saint-Fulgent	Marylène DRAPEAU

La liste étant constituée et n'ayant pas d'autres candidatures, Monsieur le Président invite à procéder à l'élection des membres à bulletin secret.

1 ^{er} tour de scrutin			
Votants :	28	Voix obtenues :	28
Bulletin blanc :	0		
Bulletins nuls :	0		
Suffrages exprimés :	28		
Majorité absolue :	15		

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **De fixer à 14 membres le collège des élus communautaires et à 14 membres le collège des membres nommés par le président de l'EPCI,**
- **D'élire au scrutin de liste les représentants du Conseil d'administration du CIAS,**
- **De nommer les conseillers communautaires susvisés sont élus représentants du conseil communautaire au Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 17 avril 2024

Le Président,
Jacky DALLEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

11 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 5 avril 2024

Présents : **Bazoges-en-Pailliers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailliers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÜN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET – **Chavagnes-en-Pailliers** : Stéphanie VALIN *pouvoir à Annie MICHAUD*

Secrétaire de séance : Catherine SOULARD

En exercice : 30
Présents : 28
Votants : 29
Quorum : 16

N° 067-24 – Approbation des subventions 2024

Vu l'avis de la commission « Finances » du 14 mars 2024 qui propose de verser les subventions comme suit :

43500 - BUDGET GENERAL	Montant sollicité 2024	Proposition de la commission
65748 - Fonctionnement	314 433,69 €	240 301,69 €
BCCFV (section Baskin)	4 125,00 €	2 862,00 €
Vélo Club Essartais (Circuit du Bocage)	6 500,00 €	5 500,00 €
La Route Vendéenne	9 000,00 €	9 000,00 €
Carquois de Grasla	2 500,00 €	2 000,00 €
Brouzils Roller Club	500,00 €	
Chauché VTT	2 469,00 €	
Saint Louis Gymnastique	8 000,00 €	4 000,00 €
Saint Louis Gymnastique (matériel)		2 000,00 €
Twirling club fulgentais	800,00 €	
Team VINDEDA	1 000,00 €	
Grimpabloc85	3 500,00 €	2 000,00 €
Tennis Club Essartais (section Padel)	4 000,00 €	
Collège Ste Marie Chavagnes	2 900,00 €	
Frelons asiatiques (à verser aux particuliers)	5 000,00 €	5 000,00 €
GIDON	40 000,00 €	40 000,00 €
Cicadelle	2 600,00 €	
Association Intercommunale du Champ des Pierres	900,00 €	900,00 €
Initiative Vendée Bocage	23 373,00 €	23 373,00 €
Entreprendre pour apprendre	2 000,00 €	
PSC1 (formation 1er secours)	3 000,00 €	3 000,00 €
Mission Locale du Haut-Bocage	39 300,00 €	39 300,00 €
L'Outil en main (Chauché)	5 000,00 €	
L'Outil en main (Essarts en Bocage)	6 600,00 €	
Géovendée	3 966,69 €	3 966,69 €
Association Prévention Routière	600,00 €	600,00 €
Fête de l'agriculture	30 000,00 €	30 000,00 €
Le Refuge de Grasla	40 000,00 €	35 000,00 €
Flore Culturelle (espace Gaston Chaissac) Fonct	29 800,00 €	29 800,00 €
Flore Culturelle (espace Gaston Chaissac) Exceptionnel	35 000,00 €	
Le Comité d'Echanges	2 000,00 €	2 000,00 €

65733 - Départements	9 247,00 €	9 247,00 €
Fonds de Solidarité Logement de Vendée	6 646,00 €	6 646,00 €
Fonds d'aide aux jeunes	2 601,00 €	2 601,00 €
657362 - CIAS	78 996,00 €	66 000,00 €
ADMR Les Essarts	4 000,00 €	1 000,00 €
ADMR St Fulgent	4 000,00 €	1 000,00 €
ADMR Chavagnes-en-Paillers	4 000,00 €	1 000,00 €
ADAMAD NE Vendée (ex AMAD des 3 Chemins)	1 500,00 €	1 000,00 €
Solidarité transports	1 000,00 €	1 000,00 €
Solidarité PAYSANS 85	1 000,00 €	1 000,00 €
Banque alimentaire	3 496,00 €	
Action sociale seniors	53 500,00 €	53 500,00 €
Direction du CIAS (indemnité)	6 500,00 €	6 500,00 €
TOTAL BUDGET GENERAL	402 676,69	315 548,69

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions aux associations, telles que détaillées ci-dessus au titre de l'année 2024.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 17 avril 2024

Le Président,
Jacky DALLEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.



11 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 5 avril 2024

Présents : **Bazoges-en-Pailliers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailliers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÛN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET – **Chavagnes-en-Pailliers** : Stéphanie VALIN *pouvoir à Annie MICHAUD*

Secrétaire de séance : Catherine SOULARD

En exercice : 30
Présents : 28
Votants : 29
Quorum : 16

N° 068-24 – Fonds de concours extension de la salle de sport de La Copechagnière

Vu l'article L.5214-16 du code général des collectivités territoriales qui prévoit « que des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et ses communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil communautaire et des Conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. »

Considérant que le versement d'un fonds de concours est autorisé si trois conditions sont réunies :

- 1) Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement (superstructure ou infrastructure).
- 2) Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.
- 3) Le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du Conseil communautaire et du ou des Conseils municipaux concernés.

Considérant que le projet de réhabilitation et d'extension de la salle de sports de la Copechagnière va permettre la pratique du roller hockey, pratique sportive unique sur le territoire.

Considérant que la commune de la Copechagnière sollicite le versement d'un fonds de concours pour financer le coût du projet lié à l'intégration de la pratique de roller hockey dans cet équipement.

Objet de l'aide	Date de commencement des travaux	Montant De l'opération HT	Financement
Réhabilitation et extension de la salle de sports de la Copechagnière en vue d'y permettre la pratique du roller hockey	Décembre 2023	1 748 361,51 €	Conseil Départemental : 280 000 € Conseil Régional : 50 000 € Etat : 300 000 € ANS : 80 000 € Fonds vert : 100 000 € Commune : 477 543,72 € Fonds de concours : 460 817,79 €

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **De valider le fonds de concours conformément au tableau ci-dessus,**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à signer toutes les pièces du dossier.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 17 avril 2024

Le Président,
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

11 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 5 avril 2024

Présents : **Bazoges-en-Pailleurs** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailleurs** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÛN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET – **Chavagnes-en-Pailleurs** : Stéphanie VALIN *pouvoir à Annie MICHAUD*

Secrétaire de séance : Catherine SOULARD

En exercice : 30
Présents : 28
Votants : 29
Quorum : 16

N° 069-24 – Garantie d'emprunt pour la construction de 2 logements Le Hameau des Prés à Chauché

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L5111-4 et L5214-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article 2305 du Code civil

Vu le contrat de prêt n° 154324 en annexe signé entre l'office public de l'habitat de Vendée ci-après l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté de communes du Pays de Saint Fulgent – Les Essarts accorde sa garantie à hauteur de 30,00% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 256 989,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°154324 constitué de 2 lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 77 096,70 € euros, augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité
- Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil communautaire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, le 17 avril 2024

Le Président,
Jacky DALLET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.



11 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

Date d'affichage de la convocation : 5 avril 2024

Présents : **Bazoges-en-Pailleurs** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailleurs** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÜN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET – **Chavagnes-en-Pailleurs** : Stéphanie VALIN *pouvoir à Annie MICHAUD*

Secrétaire de séance : Catherine SOULARD

En exercice : 30
Présents : 28
Votants : 29
Quorum : 16

N° 070-24 – Garantie d'emprunt pour la construction de deux logements La Carrière aux Brouzils

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L5111-4 et L5214-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article 2305 du Code civil

Vu le contrat de prêt n° 154322 en annexe signé entre l'office public de l'habitat de Vendée ci-après l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté de communes du Pays de Saint Fulgent – Les Essarts accorde sa garantie à hauteur de 30,00% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 230 785,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°154322 constitué de 2 lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 69 235,50 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité
- Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil communautaire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 17 avril 2024

Le Président,
Jacky DALLEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.



11 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

Date d'affichage de la convocation : 5 avril 2024

Présents : **Bazoges-en-Pailleurs** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailleurs** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÛN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET – **Chavagnes-en-Pailleurs** : Stéphanie VALIN *pouvoir à Annie MICHAUD*

Secrétaire de séance : Catherine SOULARD

En exercice : 30
Présents : 28
Votants : 29
Quorum : 16

N° 071-24 – Garantie d'emprunt pour la construction de deux logements Les Mottais à Bazoges-en-Pailleurs

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L5111-4 et L5214-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article 2305 du Code civil

Vu le contrat de prêt n° 156184 en annexe signé entre l'office public de l'habitat de Vendée ci-après l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté de communes du Pays de Saint Fulgent – Les Essarts accorde sa garantie à hauteur de 30,00% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 212 269,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°156184 constitué de 2 lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 63 680,70 € euros, augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité
- Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil communautaire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 17 avril 2024

Le Président,
Jacky DALLEY





11 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

Date d'affichage de la convocation : 5 avril 2024

Présents : **Bazoges-en-Pailleurs** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailleurs** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÛN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET – **Chavagnes-en-Pailleurs** : Stéphanie VALIN *pouvoir à Annie MICHAUD*

Secrétaire de séance : Catherine SOULARD

En exercice : 30
Présents : 28
Votants : 29
Quorum : 16

N° 072-24 – Garantie d'emprunt pour la construction de 4 logements Champs du Moulin à Saint-Fulgent

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L5111-4 et L5214-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article 2305 du Code civil

Vu le contrat de prêt n° 144644 en annexe signé entre l'office public de l'habitat de Vendée ci-après l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté de communes du Pays de Saint Fulgent – Les Essarts accorde sa garantie à hauteur de 30,00% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 392 219,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°144644 constitué de 2 lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 117 665,70 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil communautaire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 17 avril 2024

Le Président,
Jacky DALLEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.



11 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

Date d'affichage de la convocation : 5 avril 2024

Présents : **Bazoges-en-Pailers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÛN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET – **Chavagnes-en-Pailers** : Stéphanie VALIN *pouvoir à Annie MICHAUD*

Secrétaire de séance : Catherine SOULARD

En exercice : 30
Présents : 28
Votants : 29
Quorum : 16

N° 073-24 – Garantie d'emprunt pour la construction de 10 logements rue Georges Clemenceau à Essarts en Bocage

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L5111-4 et L5214-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article 2305 du Code civil

Vu le contrat de prêt n° 156809 en annexe signé entre l'office public de l'habitat de Vendée ci-après l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté de communes du Pays de Saint Fulgent – Les Essarts accorde sa garantie à hauteur de 30,00% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 851 679,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°156809 constitué de 4 lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 255 503,70 € euros, augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité
- Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil communautaire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 17 avril 2024

Le Président,
Jacky DALLEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.



11 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 5 avril 2024

Présents : **Bazoges-en-Pailleurs** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailleurs** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÛN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET – **Chavagnes-en-Pailleurs** : Stéphanie VALIN *pouvoir à Annie MICHAUD*

Secrétaire de séance : Catherine SOULARD

En exercice : 30
Présents : 28
Votants : 29
Quorum : 16

N° 074-24 – Garantie d'emprunt pour la construction de 10 logements Les Figuiers à Chavagnes-en-Pailleurs

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L5111-4 et L5214-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article 2305 du Code civil

Vu le contrat de prêt n° 156872 en annexe signé entre l'office public de l'habitat de Vendée ci-après l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté de communes du Pays de Saint Fulgent – Les Essarts accorde sa garantie à hauteur de 30,00% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 000 188,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°156872 constitué de 4 lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 300 056,40 € euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité
- Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil communautaire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 17 avril 2024

Le Président,
Jacky DALLET

**11 avril 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

Date d'affichage de la convocation : 5 avril 2024

Présents : **Bazoges-en-Pailiers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailiers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÛN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET – **Chavagnes-en-Pailiers** : Stéphanie VALIN *pouvoir à Annie MICHAUD*

Secrétaire de séance : Catherine SOULARD

En exercice : 30
Présents : 28
Votants : 29
Quorum : 16

N° 075-24 – Mise à disposition d'une salle de réunion à la mairie de Saint-André-Goule-d'Oie

Considérant qu'en 2003, la Communauté de communes a réhabilité une ancienne maison située au 10, rue de Croix de Charrette à Saint-André-Goule-d'Oie, en deux logements et une salle de réunion.

Considérant que depuis le 1^{er} avril 2004, cette salle de réunion de 37 m² est mis à disposition de la commune de Saint-André-Goule-d'Oie.

Considérant que la convention de mise à disposition est établie pour une durée de 5 ans et est arrivée à échéance depuis le 31 mars 2024.

Considérant que le loyer semestriel est de 600 € net de taxes, non révisable.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 17 avril 2024

Le Président,
Jacky DALLEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

**11 avril 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 5 avril 2024

Présents : **Bazoges-en-Pailliers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailliers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÛN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET – **Chavagnes-en-Pailliers** : Stéphanie VALIN *pouvoir à Annie MICHAUD*

Secrétaire de séance : Catherine SOULARD

En exercice : 30
Présents : 28
Votants : 29
Quorum : 16

N° 076-24 – Observatoire du SCOT, convention d'exploitation des données ADS

Considérant que la loi Climat et Résilience fixe un objectif de réduction de la consommation des espaces Naturels Agricoles et Forestiers avec un objectif d'atteindre le ZAN à l'horizon 2050. Cet objectif devra se décliner dans les SCOT puis dans les PLUi d'ici 2027 et 2028.

Considérant que le 19 décembre 2023, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen a validé la convention « Observatoire de l'urbanisme V2 ».

Considérant qu'il s'agit de mandater GéoVendée pour la réalisation d'un observatoire vendéen ayant pour objectifs de :

- Spatialiser les consommations de fonciers décomptées dans l'Observatoire National de l'Artificialisation entre le 1^{er} janvier 2011 et le 1^{er} janvier 2021,
- Suivre la consommation d'espaces fournies par l'Observatoire National de l'Artificialisation à partir de 2021,
- Intégrer les données de consommation d'espaces à partir des permis de construire.

Considérant qu'afin d'avoir une cohérence entre les différents observatoires, il a été proposé que le SCoT soit seul à assurer les échanges avec ses EPCI.

Considérant que chaque EPCI disposera de l'outil et pourra le compléter avec ses données propres en fonction de ses besoins

Considérant qu'il convient de conclure une convention formalisant cette remontée d'information de la Communauté de communes vers le SCOT du Pays du bocage vendéen.

Considérant que cette convention est conclue pour une durée indéterminée du lendemain de sa signature jusqu'à sa dénonciation.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **De valider la convention de mise à disposition et d'exploitation des données d'autorisation du droit des sols pour la mise en œuvre de l'observatoire de l'urbanisme v2 par Géo Vendée.**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1er Vice-président, à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 17 avril 2024

Le Président,
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

11 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 5 avril 2024

Présents : **Bazoges-en-Pailers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÛN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET – **Chavagnes-en-Pailers** : Stéphanie VALIN *pouvoir à Annie MICHAUD*

Secrétaire de séance : Catherine SOULARD

En exercice : 30
Présents : 28
Votants : 29
Quorum : 16

N° 077-24 – Attribution des primes ECO-PASS**Attribution** :

Dans sa séance du 1^{er} février 2024, la Commission « Aménagement-Urbanisme-Habitat » a émis un avis favorable sur 1 dossier pour un montant total de 1500 €.

Demandeur	Adresse des travaux	Travaux effectués	Montant des travaux	Montant prime
VRIGNAUD Hugo GRATTON Maëlle	L'Anjouinière CHAVAGNES EN PAILLERS	Changement de destination d'une grange agricole en habitation avec travaux de rénovation énergétique	118 200 €	1 500 €
Total			118 200 €	1 500 €

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De valider la prime « Eco-Pass » susvisée,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à procéder au versement après la réalisation des travaux.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 17 avril 2024

Le Président,
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.



11 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

Date d'affichage de la convocation : 5 avril 2024

Présents : **Bazoges-en-Pailleurs** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailleurs** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÛN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET – **Chavagnes-en-Pailleurs** : Stéphanie VALIN *pouvoir à Annie MICHAUD*

Secrétaire de séance : Catherine SOULARD

En exercice : 30
Présents : 28
Votants : 29
Quorum : 16

N° 078-24 – Attribution des primes propriétaires bailleurs**Attribution :**

Dans sa séance du 1^{er} février 2024, la Commission « Aménagement-Urbanisme-Habitat » a émis un avis favorable sur 2 dossiers pour un montant total de 3 000 €.

Demandeur	Adresse des travaux	Travaux effectués	Montant des travaux	Montant prime
BRETHOME Thierry et Sophie			112 846 €	1 500 €
ALLARD Frédéric et Marietta			62 277 €	1 500 €
		Total	175 123 €	3 000 €

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **De valider les primes « Propriétaires Bailleurs » susvisées,**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à procéder au versement après la réalisation des travaux.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 17 avril 2024

Le Président,
Jacky DALLEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.



11 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 5 avril 2024

Présents : **Bazoges-en-Pailiers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailiers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÛN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET – **Chavagnes-en-Pailiers** : Stéphanie VALIN *pouvoir à Annie MICHAUD*

Secrétaire de séance : Catherine SOULARD

En exercice : 30
Présents : 28
Votants : 29
Quorum : 16

N° 079-24 – Attribution des primes « rénovation de façades »

Dans sa séance du 1^{er} février 2024 et du 12 mars 2024, la Commission « Aménagement-Urbanisme-Habitat » a émis un avis favorable sur 20 dossiers représentant un montant total de 19 200 €.

Demandeur	Adresse des travaux	Travaux effectués	Montant estimatif travaux TTC	Montant prime
CHARRIEAU Daniel			12 791 €	800 €
GAUDIN Elodie			4 604 €	1 600 €
HERVE André			10 686 €	800 €
MICHON François			3 194 €	800 €
SARL PADIOU Stève			10 677 €	800 €
SARL PADIOU Stève			4 901 €	800 €
TRIGODET David			13 580 €	1 600 €
DRAPEAU Jacques			6 888 €	800 €
GILBERT Jean Philippe			33 544 €	1 600 €
MEUNIER Yvon			10 005 €	800 €
LARSEN Eric			45 191 €	800 €
ARNOU Samuel			4 110 €	800 €
LEVRON Jean Pierre			7 417 €	1 600 €
MARION Gabriel			15 690 €	800 €
JAMIN Matthias			5 600 €	800 €
MALARD François			25 099 €	800 €
FONTENEAU Alain			8 945 €	800 €

HERBRETEU Bernard		8 800 €	800 €
PIVETEAU Dominique		11 082 €	800 €
BOURASSEAU Guy		6 170 €	800 €
Total		248 978 €	19 200 €

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **De valider les primes « rénovation des façades » susvisées,**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à procéder au versement après la réalisation des travaux.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 17 avril 2024

Le Président,
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.



11 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

Date d'affichage de la convocation : 5 avril 2024

Présents : **Bazoges-en-Pailleurs** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailleurs** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÜN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET – **Chavagnes-en-Pailleurs** : Stéphanie VALIN *pouvoir à Annie MICHAUD*

Secrétaire de séance : Catherine SOULARD

En exercice : 30
Présents : 28
Votants : 29
Quorum : 16

N° 080-24 – Attribution des primes rénover accessible**Attribution :**

Dans sa séance du 1^{er} février 2024 et du 12 mars 2024, la Commission « Aménagement-Urbanisme-Habitat » a émis un avis favorable sur 5 dossiers représentant un montant total de 5 000 €.

Demandeur	Adresse des travaux	Travaux effectués	Montant estimatif des travaux	Montant prime
BORDRON Jean-Charles			9 750 €	1 000 €
RABAUD Marcel			8 634 €	1 000 €
GUILLET Gilles			12 357 €	1 000 €
PETIOT Alain et Chantal			9 925 €	1 000 €
LHOMMEDE Maurice			11 709 €	1 000 €
Total			52 375 €	5 000 €

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **De valider les primes « rénover accessible » susvisées,**
- **D'autoriser le Président à procéder au versement après la réalisation des travaux.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 17 avril 2024

Le Président,
Jacky DALLEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.



11 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 5 avril 2024

Présents : **Bazoges-en-Pailliers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailliers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÛN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET – **Chavagnes-en-Pailliers** : Stéphanie VALIN *pouvoir à Annie MICHAUD*

Secrétaire de séance : Catherine SOULARD

En exercice : 30
Présents : 28
Votants : 29
Quorum : 16

N° 081-24 – Attribution des primes mise en conformité assainissement autonome

Attribution :

Dans sa séance du 1^{er} février 2024 et du 12 mars 2024, la Commission « Aménagement-Urbanisme-Habitat » a émis un avis favorable sur 7 dossiers pour un montant total de 5 600 €.

Demandeur	Adresse des travaux	Travaux effectués	Montant des travaux	Montant prime
GAUDUCHEAU Evelyne			14 666,30 €	800 €
PERNOT Christophe			13 336,21 €	800 €
PICHODO Xavier			16 502,65 €	800 €
POUPLIN Landry			11 671,00 €	800 €
SAULET Damien				800 €
MAISONNEUVE Romain			9 790,00 €	800 €
RAUTUREAU Benoît			10 741,41 €	800 €
Total			76 708 €	5 600 €

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **De valider les primes « mise en conformité assainissement autonome » susvisées,**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à procéder au versement après la réalisation des travaux.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 17 avril 2024

Le Président,
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.



11 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 5 avril 2024

Présents : **Bazoges-en-Pailiers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailiers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÛN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET – **Chavagnes-en-Pailiers** : Stéphanie VALIN *pouvoir à Annie MICHAUD*

Secrétaire de séance : Catherine SOULARD

En exercice : 30
Présents : 28
Votants : 29
Quorum : 16

N° 082-24 – Attribution des primes travaux d'économie d'énergie**Attribution** :

Dans sa séance du 1^{er} février 2024 et du 12 mars 2024, la Commission « Aménagement-Urbanisme-Habitat » a émis un avis favorable sur 29 dossiers pour un montant total de 21 000 € (Niveau 1 : 24 dossiers – Niveau 2 : 5 dossiers).

Demandeur	Adresse des travaux	Travaux effectués	Montant estimatif travaux TTC	Montant prime
ARRIVE Claude			14 154 €	250 €
BRISSEAU Chantal			2 092 €	250 €
BUCHET Sabrina			5 338 €	250 €
CHARPENTIER Michel			15 239 €	250 €
DELAIRE Isabelle			11 715 €	250 €
DOUSSIN Georges et Chantal			4 000 €	250 €
GIRAUD Valentin			12 271 €	250 €
MANDIN Mélanie			11 668 €	250 €
MARTIN Aurélie et Luc			8 488 €	250 €
PASQUEREAU Michel			3 658 €	250 €
PETIT Clément			74 275 €	3 000 €
WEBER Sébastien			6 287 €	250 €
GILLET Anne Sophie et			28 548 €	3 000 €

Olivier			
PETIOT Alain et Chantal		21 957 €	250 €
BROCHARD Claudine et Paul		24 640 €	250 €
GARCIA Franck		16 681 €	250 €
DURET Vincent		9 985 €	250 €
D'ANCEY Catherine et Hugh		18 429 €	250 €
JOUSSEAUME Eric		5 996 €	250 €
BITEAU Serge		14 203 €	250 €
ROUSSEAU Jean Claude et Maryse		14 396 €	250 €
BRISSEAU Jean		14 878 €	250 €
BONNIN Christian et Anne Marie		12 908 €	250 €
LOISEAU Didier		15 255 €	250 €
CHAMPAIN Bruno		31 831 €	250 €
FILLON Roselyne		11 614 €	250 €
VAN BOXEL Thierry		23 601 €	3 000 €
VRIGNAUD Alexandre		48 602 €	3 000 €
MARION Gabriel		32 007 €	3 000 €
	Total	514 713 €	21 000 €

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **De valider les primes « travaux d'économie d'énergie » susvisées,**
- **D'autoriser le Président à procéder au versement après la réalisation des travaux.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 17 avril 2024

Le Président,
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

**11 avril 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 5 avril 2024

Présents : **Bazoges-en-Pailliers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailliers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÛN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET – **Chavagnes-en-Pailliers** : Stéphanie VALIN *pouvoir à Annie MICHAUD*

Secrétaire de séance : Catherine SOULARD

En exercice : 30
Présents : 28
Votants : 29
Quorum : 16

N° 083-24 – Convention avec le SDIS relative à la disponibilité de sapeur-pompiers volontaires sur le temps d'accueil de la crèche

Considérant que le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de Vendée a besoin de consolider et de maintenir les secours de proximité ainsi que d'améliorer la disponibilité opérationnelle des sapeurs-pompiers volontaires, et notamment en journée.

Considérant que certains sapeurs-pompiers volontaires parents rencontrent parfois des difficultés pour se positionner sur certaines missions opérationnelles à certaines heures de la journée du fait de la garde de leur(s) enfant(s).

Considérant que la crèche « A petits pas » recense, pour cette année scolaire 2023-2024, 4 parents sapeurs-pompiers volontaires, dont un qui a sollicité la crèche pour connaître ses possibilités d'interventions au besoin, afin d'avoir une meilleure couverture d'astreintes sur le SDIS.

Considérant qu'il convient de conclure une convention pour préciser les conditions et les modalités de la disponibilité opérationnelle et la formation, sur le temps d'accueil de leur(s) enfant(s) initialement prévu au contrat, dans le respect des possibilités d'accueil et d'encadrement de la crèche.

Considérant que dans ce cadre, les enfants des sapeurs-pompiers volontaires pourront être accueillis sur les jours prévus au contrat mais avec des horaires élargis en cas d'intervention ou de formation du sapeur-pompier.

Considérant que ces heures complémentaires seront prises en charge financièrement par la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent- Les Essarts sur justificatif fourni par le SDIS.

Considérant que la crèche « A petits pas » s'engage à fournir une seule place par jour pour ce dispositif exceptionnel. Cela signifie que les parents sapeurs-pompiers volontaires s'organisent entre eux pour définir leur roulement de garde afin qu'elles ne tombent pas le même jour.

Vu l'avis favorable de la commission « petite enfance- jeunesse » du 6 février 2024,

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver les termes de la convention proposée par le SDIS,**
- **de prendre en charge les heures complémentaires sur justificatif du SDIS,**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et tous documents utiles à l'application de la présente délibération.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 17 avril 2024

Le Président,
Jacky DALLEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.



11 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 5 avril 2024

Présents : **Bazoges-en-Pailliers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailliers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÛN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET – **Chavagnes-en-Pailliers** : Stéphanie VALIN *pouvoir à Annie MICHAUD*

Secrétaire de séance : Catherine SOULARD

En exercice : 30
Présents : 28
Votants : 29
Quorum : 16

N° 084-24 – Convention avec l'association ESP CLAP des Pays de la Loire

Une Equipe de Soins Primaires Coordonnée Localement Autour du Patient (ESP CLAP) est un ensemble de professionnels de santé de premiers recours qui décident d'organiser leurs pratiques par des actions de coordination autour de leurs patients communs.

Considérant que cette équipe doit comprendre au minimum un médecin généraliste libéral et un second professionnel de santé et qu'elle est structurée par un projet de santé autour d'au moins une thématique choisie par l'équipe en fonction de ses besoins.

Considérant que c'est dans ce projet de santé que les professionnels de santé fixent les modalités de coordination pluri-professionnelles et les actions communes qui seront, une fois réalisées, indemnisées.

Considérant que l'ESP CLAP de Saint-Fulgent est composé des professionnels de santé de Saint-Fulgent (médecins dont les médecins salariés de la Communauté de Communes, pharmaciens, IDE libérales, sage-femme, kinés) et est rattachée à l'ESP CLAP des Pays de la Loire.

Considérant que l'ESP CLAP régionale s'engage à accompagner l'ESP CLAP de Saint-Fulgent dans la mise en place de son projet de santé et à indemniser les professionnels dans le cadre de la mise en œuvre des actions de santé (cf convention en annexe).

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1er Vice-président, à signer la convention avec l'ESP CLAP des Pays de la Loire.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 17 avril 2024

Le Président,
Jacky DALLET



11 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

Date d'affichage de la convocation : 5 avril 2024

Présents : **Bazoges-en-Pailliers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailliers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÛN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET – **Chavagnes-en-Pailliers** : Stéphanie VALIN *pouvoir à Annie MICHAUD*

Secrétaire de séance : Catherine SOULARD

En exercice : 30
Présents : 28
Votants : 29
Quorum : 16

N° 085-24 – Transport scolaire, avenant à la convention AO2 de la Région des Pays de la Loire

Considérant qu'à compter de la rentrée prochaine, la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts étendra son statut d'AO2 de gestion des transports scolaires à tous les établissements secondaires du territoire.

Considérant qu'il convient de modifier par voie d'avenant la convention actuelle de gestion des services des transports scolaires avec la Région afin d'ajouter les collèges Notre Dame de l'Espérance des Brouzils et Sainte-Marie de Chavagnes-en-Pailliers.

Considérant que ces deux collèges s'ajoutent à ceux d'Essarts en Bocage, Saint-Pierre et Clemenceau.

Vu l'avis favorable en Commission Petite Enfance Jeunesse du 5 octobre 2023,

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à signer l'avenant à la convention AO2 avec la Région des Pays de la Loire ainsi que tout document afférent au dossier.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 17 avril 2024

Le Président,
Jacky DALLEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

**11 avril 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 5 avril 2024

Présents : **Bazoges-en-Pailliers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailliers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÛN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET – **Chavagnes-en-Pailliers** : Stéphanie VALIN *pouvoir à Annie MICHAUD*

Secrétaire de séance : Catherine SOULARD

En exercice : 30
Présents : 28
Votants : 29
Quorum : 16

N° 086-24 – Etude de gestion des boues intercommunales

Considérant que la Communauté de communes a décidé de lancer en 2023, une étude sur le stockage des boues de certaines stations d'épuration, afin de comparer les possibilités de mise en œuvre de plusieurs systèmes, à savoir :

- Épaississement – stabilisation – stockage **par site de traitement**,
- Épaississement – stabilisation – stockage **sur un site mutualisé** à l'échelon intercommunal.

Considérant que l'étude menée a pu démontrer que le coût était légèrement plus élevé sur un site mutualisé, mais que le projet pouvait être réalisé dans le cadre de la réhabilitation de la station de la Rabatelière.

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 16 janvier 2024, en faveur du scénario 2 relatif à la gestion mutualisée afin de répondre aux différentes contraintes des sites et disposer d'un outil unique pour le stockage des boues.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **De retenir la proposition de gestion mutualisée pour le stockage des boues**
- **De lancer l'étude d'avant-projet et loi sur l'eau sur ce scénario**
- **De solliciter l'ensemble des subventions pour ce projet**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 17 avril 2024

Le Président,
Jacky DALLEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.



11 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 5 avril 2024

Présents : **Bazoges-en-Pailiers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailiers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÛN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET – **Chavagnes-en-Pailiers** : Stéphanie VALIN *pouvoir à Annie MICHAUD*

Secrétaire de séance : Catherine SOULARD

En exercice : 30
Présents : 28
Votants : 29
Quorum : 16

N° 087-24 – Réutilisation des eaux usées traitées dans une réserve d'irrigation sur la commune déléguée de Boulogne, Essarts en Bocage

Considérant que le GAEC Passage Fleuri a sollicité la Communauté de communes pour le projet de création d'une réserve d'irrigation d'un volume de 70 000 m³ à proximité de la lagune de Boulogne à Essarts en Bocage.

Considérant que cette réserve sera alimentée par trois sources possibles (remplissage possible du 1^{er} novembre au 31 mars) :

- Cours d'eau,
- Bassin versant gravitaire (Fossé),
- Rejet de la station d'épuration.

Considérant que les eaux usées traitées représentent 20 000 m³ de la capacité de remplissage de la réserve et que le projet a été validé, dans ce sens, par les services de l'état (DDTM).

Considérant que le GAEC Passage Fleuri demande à la Communauté de communes du Pays de Saint Fulgent - les Essarts, de réaliser à ses frais l'aménagement de la sortie des lagunes, afin de pouvoir diriger les eaux traitées vers la réserve d'irrigation.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'accepter la demande d'aménagement du rejet de la station, à la charge du GAEC du champ fleuri,**
- **De demander à être associé au projet pour valider le suivi de travaux et être informé des périodes de remplissage chaque année,**
- **D'informer le GAEC que la collectivité ne pourra être mise en cause sur la qualité et le volume du rejet de la station.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le avril 2024

Le Président,
Jacky DALLET

**11 avril 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

Date d'affichage de la convocation : 5 avril 2024

Présents : **Bazoges-en-Pailiers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailiers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÛN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET – **Chavagnes-en-Pailiers** : Stéphanie VALIN *pouvoir à Annie MICHAUD*

Secrétaire de séance : Catherine SOULARD

En exercice : 30
Présents : 28
Votants : 29
Quorum : 16

N° 088-24 – Aide vélo évolution du règlement et du formulaire

Vu la délibération n° 187-22 relative à la mise en place de l'aide à l'acquisition de vélos mécanique ou à assistance électrique.

Considérant que le règlement doit être modifié afin d'ajouter un nouveau dispositif d'électrification d'un vélo :

- Fourniture et pose d'un kit de conversion sur un vélo mécanique, avec une aide à hauteur de 15% de la prestation TTC plafonnée à 100€. Les montants des autres subventions restent inchangés.

Considérant que le formulaire de demande d'aide est modifié en conséquence.

Vu l'avis favorable de la commission Développement Durable Déchets Infrastructures en date du 30 janvier 2024

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de modifier le règlement d'aide à l'acquisition de vélos mécanique ou électrique ainsi que le formulaire en ajoutant le dispositif d'électrification par la pose d'un kit de conversion sur un vélo mécanique.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 17 avril 2024

Le Président,
Jacky DALLEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.



11 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 5 avril 2024

Présents : **Bazoges-en-Pailliers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailliers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÜN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET – **Chavagnes-en-Pailliers** : Stéphanie VALIN *pouvoir à Annie MICHAUD*

Secrétaire de séance : Catherine SOULARD

En exercice : 30
Présents : 28
Votants : 29
Quorum : 16

N° 089-24 – Attribution des aides à l'achat de vélo neuf ou d'occasion

Vu la délibération n° 370-23 relative à la prolongation du dispositif d'aide à l'achat d'un vélo neuf ou d'occasion.
Vu la délibération n° 088-24 relative à l'évolution du règlement et du formulaire
Vu les critères d'attribution suivants :

Vélo mécanique neuf ou d'occasion :

- 50 €/vélo

Vélo à assistance électrique (VAE) neuf ou d'occasion :

- 15% sur VAE classique avec plafond à 100 €
- 15% sur VAE spéciaux avec plafond à 200 €
- 15 % sur l'équipement d'un dispositif d'électrification sur un vélo mécanique à pédalage uniquement musculaire plafonné à 100 €

Conditions

- Achat auprès d'un vendeur professionnel
- Pas d'aide sur les vélos enfants
- Mise en place au 1er septembre 2022 : vélo acquis à compter du 1^{er} septembre
- 1 subvention par foyer
- Validation des aides en commission, avant passage en conseil communautaire

2023-351	CAILLE Pascal		260,00 €	50,00 €
2023-352	DESFONTAINES Alain		2 999,00 €	100,00 €
2023-353	SACHOT Sylvie		1 699,99 €	100,00 €
2023-354	MARINI Roselyne		2 400,00 €	100,00 €
2024-355	CHARRIER Patricia		829,00 €	100,00 €
2024-356	MARTIN Julien		899,00 €	100,00 €
2024-357	POHU Michel		2 999,00 €	100,00 €
2024-358	RAMBAUD Michel		2 699,00 €	100,00 €
2024-359	BUCHET Philippe		349,99 €	50,00 €
2024-360	LEVESQUE Virginie		1 899,99 €	100,00 €
2024-361	FONTENIT Bernard		1 099,00 €	100,00 €
2024-362	VERNAGEAU André		1 499,00 €	100,00 €
2024-363	BROCHARD Marie-Bernadette		599,99 €	90,00 €
2024-364	BOURRIGAUD Thierry		2 700,00 €	100,00 €
2024-365	JUGIEAU Jacky		3 700,00 €	100,00 €

2024-366	MOQUILLON Jeannine	1 599,99 €	100,00 €
2024-367	ROY Albert	1 899,00 €	100,00 €
2024-368	BILLAUD Marie-Thérèse	2 899,00 €	100,00 €
2024-369	BLIN Eric	2 899,00 €	100,00 €
2024-370	MOREAU Marie-Claire	999,99 €	100,00 €
2024-371	GERMAIN Virginie	2 099,99 €	100,00 €
2024-372	GATEFAIT Delphine	999,99 €	100,00 €
2024-373	DURET Benoît	2 099,99 €	100,00 €
2024-374	GODARD Philippe	1 099,00 €	50,00 €
2024-375	JUGIEAU Gisèle	999,00 €	100,00 €
2024-376	SORIN Stéphanie	2 999,00 €	100,00 €
2024-377	HERBRETEAU Monique	2 798,00 €	100,00 €
2024-378	BARON Sophie	1 499,99 €	100,00 €
2024-379	LIMOUSIN Gérard	2 599,00 €	100,00 €
2024-380	DURET Marie-Paule	2 699,00 €	100,00 €
2024-381	BOSSARD Philippe	3 249,00 €	100,00 €
2024-382	MENEGON Gabriel	849,00 €	50,00 €
2024-383	RETAILLEAU Annie	829,00 €	100,00 €
2024-384	COLONNIER Richard	1 399,00 €	100,00 €
2024-385	VALLOT Philippe	2 099,99 €	100,00 €

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De valider les primes pour l'achat d'un vélo neuf ou d'occasion,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1er Vice-président, à procéder au versement.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 17 avril 2024

Le Président,
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.



11 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 5 avril 2024

Présents : **Bazoges-en-Pailliers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailliers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÛN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET – **Chavagnes-en-Pailliers** : Stéphanie VALIN *pouvoir à Annie MICHAUD*

Secrétaire de séance : Catherine SOULARD

En exercice : 30
Présents : 28
Votants : 29
Quorum : 16

N° 090-24 – Mise à jour du règlement intérieur et de la charte informatique du réseau des médiathèques

Vu la délibération n° 209-19 relative Adoption de la charte d'utilisation des ressources informatiques et numériques dans les bibliothèques et médiathèques

Considérant qu'après 5 ans d'activité en réseau, il convient de mettre à jour les documents à savoir :

Le **règlement intérieur** définit :

- les modalités d'accès aux médiathèques
- les modalités d'inscription et d'emprunt pour les usagers
- les règles en cas de retard, de perte ou détérioration de documents et la tarification pour leur remplacement
- les règles d'usages des médiathèques.

La **nouvelle version du règlement** met à jour :

- les communes, suite à la modification d'Essarts-en-Bocage
- la liste des « boîtes de retour »
- les quotas de prêt, qui ont augmenté (passage de 7 à 10 documents imprimés à la fois, suppression de la limitation de 3 DVD)
- les modalités de prêt des liseuses, conteuses et lecteurs Victor
- le nombre de réservations possibles pour les collectivités (passage de 10 à 15 documents)
- la tarification en cas de perte, détérioration ou non restitution des documents ou du matériel prêtés
- les usages qui pourront être faits des livres donnés au réseau des médiathèques par des usagers (valorisation comme papier à recyclé, dépôt dans une « boîte à livres », don à une association, vente lors d'une braderie)

La **charte d'utilisation des ressources informatiques et numériques** définit :

- les ressources et services numériques disponibles
- leurs conditions d'utilisation
- les sanctions en cas de perte, détérioration ou non restitution du matériel.

La **nouvelle version de la charte** met à jour :

- les particularités d'utilisation des tablettes et liseuses et ajoute les particularités d'utilisation des lecteurs Victor (acquis en 2022 par les communes d'Essarts-en-Bocage et de St-Fulgent) et des conteuses (qui seront mises en service début juillet)
- la tarification pour le remplacement du matériel détérioré ou perdu.

Le règlement et la charte seront également soumis aux conseils municipaux des communes.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'adopter le règlement intérieur et la charte du réseau des médiathèques mis à jour**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'application du règlement et de la charte d'utilisation des ressources informatiques et numériques.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 17 avril 2024

Le Président,
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.



11 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 5 avril 2024

Présents : **Bazoges-en-Pailiers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailiers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÛN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET – **Chavagnes-en-Pailiers** : Stéphanie VALIN *pouvoir à Annie MICHAUD*

Secrétaire de séance : Catherine SOULARD

En exercice : 30
Présents : 28
Votants : 29
Quorum : 16

N° 091-24 – Adoption du tableau des effectifs

Considérant la nécessité de coordonner l'activité des médecins au sein des centres de santé de la Communauté de communes et d'optimiser les recettes possibles pour les centres de santé.

Considérant que pour ce faire il est proposé de créer un poste de coordinateur/trice des centres de santé au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe à 10 % (15 heures par mois réparties sur 2 journées).

Considérant d'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, la Communauté de Communes pourra recruter, en application de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, un agent contractuel de droit public pour une durée maximale de 3 ans. L'agent devra justifier de qualification et / ou d'une expérience en lien avec le secteur recherché et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. Il pourra également bénéficier du régime indemnitaire mis en place pour les rédacteurs territoriaux.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le tableau des effectifs comme suit :

POSTES CRÉÉS	CDC PAYS ST FULGENT - LES ESSARTS Au 1 ^{er} janvier 2024	CDC PAYS ST FULGENT - LES ESSARTS Au 1 ^{er} mai 2024	Pourvus en ETP
Catégorie A			
Filière administrative :			
- Directeur Général des Services	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
- Attaché principal	2 (tps complet)	2 (tps complet)	1
- Attaché	5 (tps complet)	5 (tps complet)	5
Filière technique :			
- Ingénieur principal	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
- Ingénieur	2 (tps complet)	2 (tps complet)	2
Filière culturelle :			
- Bibliothécaire	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
Filière sociale et médico-sociale :			
- Médecin hors classe	2 (tps complet)	2 (tps complet)	1,97
- Médecin hors classe	4 (tps non complet : 30 h / 35)	4 (tps non complet : 30 h / 35)	3,29
- Infirmier en soins généraux de classe normale	1 (tps non complet : 12 h / 35)	1 (tps non complet : 12 h / 35)	0,34

- Educateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
- Educateur de Jeunes Enfants	2 (tps complet)	2 (tps complet)	2
Sous-total :	22 postes (20,77 en ETP)	22 postes (20,77 en ETP)	19,60
Catégorie B			
Filière administrative :			
- Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	0	1 (tps non complet : 15 h / mois)	0,1
Filière technique :			
- Technicien principal 1 ^{ère} classe	4 (tps complet)	4 (tps complet)	4
- Technicien principal 2 ^{ème} classe	2 (tps complet)	2 (tps complet)	2
- Technicien	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
Filière animation :			
- Animateur principal de 1 ^{ère} classe	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
Filière sociale et médico-sociale :			
- Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
- Auxiliaire de puériculture de classe normale	4 (tps complet)	4 (tps complet)	4
Filière sportive :			
- Educateur des activités physiques et sportives principal de 1 ^{ère} classe	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
Sous-total :	14 postes (14 en ETP)	15 postes (14,1 en ETP)	14,1
Catégorie C			
Filière administrative :			
- Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	7 (tps complet)	7 (tps complet)	7
- Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	5 (tps complet)	5 (tps complet)	5
- Adjoint administratif	8 (tps complet)	8 (tps complet)	8
- Adjoint administratif	1 (tps non complet : 21,70 h / 35)	1 (tps non complet : 21,70 h / 35)	0,62
Filière technique :			
- Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
- Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	2 (tps complet)	2 (tps complet)	2
- Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 (tps non complet : 20 h / 35)	1 (tps non complet : 20 h / 35)	0,57
- Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 (tps non complet : 17 h / 35)	1 (tps non complet : 17 h / 35)	0,49
- Adjoint technique	2 (tps complet)	2 (tps complet)	2
- Adjoint technique	1 (tps non complet : 17 h / 35)	1 (tps non complet : 17 h / 35)	0,49
- Adjoint technique	1 (tps non complet : 13 h / 35)	1 (tps non complet : 13 h / 35)	0
Filière culturelle :			
- Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
Filière sociale et médico-sociale :			
- Agent social	3 (tps complet)	3 (tps complet)	3
Sous-total:	34 postes (31,54 en ETP)	34 postes (31,54 en ETP)	31,17
Total :	70 postes	71 postes	
Total en ETP :	66,31	66,41	64,77



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 17 avril 2024

Le Président,
Jacky DALLEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.



11 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 5 avril 2024

Présents : **Bazoges-en-Pailleurs** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailleurs** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÛN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET – **Chavagnes-en-Pailleurs** : Stéphanie VALIN *pouvoir à Annie MICHAUD*

Secrétaire de séance : Catherine SOULARD

En exercice : 30
Présents : 28
Votants : 29
Quorum : 16

N° 092-24 – Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes/hommes et plan d'actions 2024 / 2026

Vu l'article L 2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose : « Dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.... Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 20 000 habitants. »

Considérant que ce rapport appréhende l'établissement comme employeur en présentant la politique ressources humaines de l'établissement en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle

Considérant qu'au-delà de l'état des lieux, il doit également comporter « un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et (il) décrit les orientations pluriannuelles. » et les politiques menées par le groupement sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Considérant que pour ce qui concerne la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts, les principales caractéristiques sont les suivantes (données de décembre 2023) :

1. 71 % des agents titulaires sont des femmes à la Communauté de communes et 79 % des agents contractuels sur les emplois permanents. Ce taux est de 51 % en moyenne pour un Établissement de Coopération Intercommunale (source : DGAFP, chiffres clés de l'égalité professionnelle 2014).
2. Les filières animation, culturelle et sociale sont composées de femmes uniquement.
85 % pour la filière médico-sociale.
81 % pour la filière administrative.
Seule la filière technique est composée à 42 % de femmes (41 % en moyenne nationale) et la filière sportive ne comptabilise qu'un homme.
3. Par catégorie hiérarchique, les femmes représentent :
 - 63 % de l'effectif en catégorie A (60 % pour la moyenne nationale),
 - 62 % en catégorie B (64 % pour la moyenne nationale),
 - 82 % pour la catégorie C (60 % pour la moyenne nationale).

4. La moyenne d'âge est de 41,6 ans pour les femmes contre 42,9 ans pour les hommes. La moyenne nationale est de 43,9 ans pour les femmes et 43,6 ans pour les hommes.
5. La part des femmes dans l'encadrement est de 43 % contre 35 % pour la moyenne nationale.

Vu les articles L 2311-1-2 et D 2311-16 du Code général des Collectivités Territoriales

Après délibération, le Conseil communautaire de prendre acte du rapport sur l'égalité femmes-hommes.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 17 avril 2024

Le Président,
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.